

Politique d'investissement

2024-2026



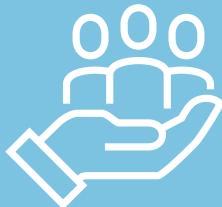
Qui sommes-nous?

La Caisse Desjardins du Réseau de la santé est le groupe dédié au domaine de la santé, des services sociaux et des sciences de la vie pour Desjardins.

Desservant les étudiants, professionnels et retraités, son équipe est composée de conseillers qui connaissent la réalité du milieu, ses contraintes et ses opportunités.



Caisse créée
par et pour les
travailleurs de
la santé et leur
famille



Plus de **25 000**
membres



Une équipe
de **conseillers**
mobiles
disponibles
de jour
et de soir*



12 centres
de service
répartis à travers
le Québec

Plus de 340 000 \$ redistribués dans le milieu

À travers notre Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), nous avons été en mesure de redistribuer plus de 340 000 \$ à des étudiants, professionnels, travailleurs, syndicats et organismes de la santé et des services sociaux en 2023.

Le FADM est constitué à partir des excédents annuels générés par la Caisse. Plus nous compterons de membres et plus nous pourrons investir et redonner une plus grande somme.

*Pour en savoir plus, visitez le www.caissesante.ca.

Politique d'investissement

La Caisse du Réseau de la santé a pour mission de contribuer au mieux-être économique et social des étudiants, du personnel et des retraités du réseau de la santé et de services sociaux.

La caisse s'engage dans son milieu en soutenant des projets en complémentarité avec les organismes et les institutions du milieu, sans se substituer à différents paliers gouvernementaux.

La présente politique vise à informer les membres et partenaires de la caisse de la nature de ses contributions dans le milieu.

Elle permet au conseil d'administration de la caisse de guider l'attribution et la gestion des leviers financiers dont elle dispose, dont le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM), les dons et les commandites.

La caisse s'engage à réviser cette politique en 2026 ou au besoin.



Raison d'être

La politique s'inscrit dans la réalité d'affaires du Mouvement, en tenant compte des besoins spécifiques des membres et de la communauté du réseau de la santé et des services sociaux, de la planification stratégique de la caisse et des orientations du Mouvement Desjardins.

Par son implication dans le développement de son milieu, la caisse souhaite véhiculer les valeurs du Mouvement Desjardins :

- L'argent au service du développement humain;
- L'engagement personnel;
- L'action démocratique
- L'intégrité et la rigueur dans l'entreprise coopérative;
- La solidarité avec le milieu;
- L'intercoopération.

Objectifs



Faire connaître le **cadre d'engagement** de la caisse **dans son milieu**;



S'assurer que ses **membres** et la **communauté** ont les **informations nécessaires** à leur compréhension;



Répondre aux besoins des membres et du milieu en **appuyant des projets** de développement structurant;



Promouvoir la **distinction coopérative** et la **participation démocratique** des membres;



Favoriser l'accès des membres par l'établissement de **critères clairement définis**.



Types d'investissement

La caisse dispose de **leviers financiers** pour **enrichir** la vie des personnes et des communautés. Elle peut compter sur des leviers financiers, mais également sur ses **employés** et son **conseil d'administration** pour favoriser la proximité avec les membres et la communauté.

Toute personne appelée pour et au nom de la caisse à poser un geste dans le cadre de la politique est liée par le [**Code de déontologie de Desjardins**](#), notamment en ce qui a trait à la **confidentialité** et à la **gestion des conflits d'intérêt**.

Fonds d'aide au développement du milieu

Le Fonds d'aide au développement du milieu (**FADM**) permet aux membres de la caisse de contribuer au **développement durable** des communautés. Cela se fait en complémentarité d'autres **leviers financiers** disponibles dans le milieu provenant notamment des organisations de développement local, territorial ou sectoriel. Les investissements du FADM ont un effet levier déterminant pour de nombreux projets. Il vise à soutenir des **projets structurants** qui répondent à des **besoins communs**, c'est-à-dire :

- qui rassemblent différents acteurs autour d'un **objectif commun**, qui représentent des impacts positifs à long terme au sein de la communauté du réseau de la santé et des services sociaux ;
- qui ont une **valeur ajoutée significative** pour les personnes et leurs milieux de vie, qui soutiennent la prise en charge de leur développement, de leur capacité d'agir.

Commandites

Une **commandite** est une somme d'argent investie pour réaliser un partenariat d'affaires, une activité, un événement ou un projet en échange d'un **bénéfice** institutionnel ou commercial. La commandite vise à obtenir une **visibilité** et une **réciprocité d'affaires**, afin de rejoindre une clientèle ciblée. Comme il s'agit d'une **opportunité d'affaires**, chaque contribution s'accompagne d'un :

- **Plan de mise en valeur** définissant les objectifs initiaux;
- **Budget**;
- **Mode d'évaluation des bénéfices escomptés**.

Dons

Les dons constituent une contribution, sous forme d'aide financière, de matériel ou de services, accordée à une cause qui touche directement les étudiants ou le personnel de la santé et des services sociaux.

Priorités d'investissement



Les priorités d'investissement du FADM, des dons et des commandites sont basées sur des consultations effectuées auprès de divers groupes représentant les intérêts de nos membres en 2024.



La jeunesse, la réussite académique et la persévérance scolaire sont des valeurs précieuses pour notre caisse. Les investissements en éducation se feront en octroyant des bourses, en donnant des conférences sur l'éducation financière ou en apportant un soutien aux divers départements de santé et de services sociaux dans les Cégeps et Universités.



Il est important pour notre caisse de contribuer à la formation des professionnels de la santé et des services sociaux et de les outiller afin qu'ils soient en mesure de mieux gérer leur finance.



Le bien-être des employés est une préoccupation pour notre Caisse. Il est important pour nous de leur apporter une aide pour les soutenir psychologiquement face aux problèmes rencontrés et ce, en soutenant des organismes ou des activités.



Nous désirons contribuer au rayonnement des professionnels et les encourager à poursuivre leur carrière en santé ou en services sociaux.



Nous serons présents pour soutenir diverses opportunités en cours d'année.

Critères d'admissibilité

Fonds d'aide au développement du milieu (FADM)

Critères	Détails
Demandeurs	Être un organisme, une association, une coopérative ou une personne morale dont la raison d'être est axée sur une catégorie de professionnels ou d'étudiants reliée à la santé et aux services sociaux
Membres	L'organisme demandeur n'est pas obligé d'être membre de la Caisse Desjardins du Réseau de la santé.
Développement durable et jeunesse	Une attention particulière sera portée aux demandeurs qui auront pris en considération la perspective du développement durable et de la jeunesse dans leurs initiatives et la gestion de leur organisation.
Secteur d'activité, portée et visibilité	L'initiative doit concerner les étudiants ou professionnels de la santé et des services sociaux et doit rejoindre un grand nombre de personnes. Il doit être démontré de quelle façon le projet contribuera au mieux-être de la collectivité et apportera une visibilité à la Caisse.
Priorités d'investissement	La demande doit s'inscrire dans les priorités d'investissement de la Caisse.

Commandites

Critères	Détails
Demandeurs	Être un organisme, une association, une coopérative ou une personne morale dont la raison d'être est axée sur une catégorie de professionnels ou d'étudiants reliée à la santé et aux services sociaux.
Membres	L'organisme demandeur n'est pas obligé d'être membre de la Caisse Desjardins du Réseau de la santé.
Développement durable et jeunesse	Une attention particulière sera portée aux demandeurs qui auront pris en considération la perspective du développement durable et de la jeunesse dans leurs initiatives et la gestion de leur organisation.
Secteur d'activité, portée, visibilité et réciprocité d'affaires	L'initiative doit concerner les étudiants ou professionnels de la santé et des services sociaux et doit rejoindre un grand nombre de personnes. Il doit être démontré de quelle façon le projet contribuera au mieux-être de la collectivité et apportera une visibilité à la Caisse.
Priorités d'investissement	La demande doit s'inscrire dans les priorités d'investissement de la Caisse.

Critères d'admissibilité

Dons

Critères	Détails
Demandeurs	Être un regroupement, un organisme, une association, une coopérative ou personne morale à but non lucratif.
Membres	L'organisme demandeur doit être membre de la Caisse Desjardins du Réseau de la santé ou s'engage à le devenir, sauf dans des cas exceptionnels. C'est l'organisme qui doit être membre et non le représentant de l'organisme.
Développement durable et jeunesse	Une attention particulière sera portée aux demandeurs qui auront pris en considération la perspective du développement durable et de la jeunesse dans leurs initiatives et la gestion de leur organisation.
Secteur d'activité, portée, visibilité et réciprocité d'affaires	L'initiative doit se dérouler dans le secteur de la santé ou des services sociaux de la Caisse et doit rejoindre un grand nombre de personnes. Une visibilité n'est pas nécessairement requise en contrepartie de la contribution.

Exclusions

FADM, commandites et dons

Critères d'exclusion	Détails
Demandeurs	Les demandes provenant d'individus, d'entreprises privées ou d'organismes ne peuvent pas être à caractère politique ou religieux.
Utilisation des contributions	Les contributions ne peuvent pas soutenir les activités régulières d'un organisme public ou d'un palier de gouvernement. Elles ne doivent pas non plus se substituer à des programmes gouvernementaux d'aide financière, mais peuvent constituer la part du milieu ou de mise de fonds que ces programmes requièrent. Elles ne peuvent pas être utilisées pour rembourser une dette, pour accumuler des sommes dans une réserve ou pour effectuer des rénovations du patrimoine bâti. Les frais d'utilisation de service (FUS) ne seront pas remboursés.
Valeurs et déontologie	Les organisations soutenues ne doivent pas agir à l'encontre des valeurs du Mouvement Desjardins. L'organisation ne doit pas avoir eu des comportements frauduleux ou avoir eu des agissements qui pourraient porter atteinte à la réputation de la caisse.
Secteurs d'activité	L'initiative ne touche pas directement le personnel de la santé et des services sociaux.
Priorités d'investissement	La demande ne s'inscrit pas dans les priorités d'investissement de la Caisse ou dépasse le pourcentage annuel déjà attribué.
Activités de célébration	Les contributions ne peuvent pas soutenir des activités de célébration, comme les bals, activités de fin d'année, activités de cohésion d'équipe, etc.

Engagement des bénéficiaires

FADM, commandites et dons

Engagements	Détails
Convention de partenariat et reddition de comptes	L'organisme bénéficiaire d'une contribution doit respecter les obligations contenues dans la politique et dans la demande d'aide formulée, ainsi que celles qui pourraient être demandées par la caisse. Pour les demandes de 2 000 \$ et plus, l'organisme doit remettre ses états financiers, signer une convention de partenariat et remettre un bilan présentant une analyse du projet et de son impact sur les membres et la communauté.
Respect	La caisse et l'organisme s'engagent dans le plus grand respect des missions de chacune des parties.
Transparence	La caisse et l'organisme s'engagent à faire preuve de la plus grande transparence dans le cadre de l'aide octroyée. L'organisme s'engage notamment à faire part de tout changement qui serait susceptible de modifier le support de la caisse consenti sur la base de la demande initiale. L'organisme ne peut pas bénéficier de fonds provenant d'une autre entité de Desjardins, sans en avoir obtenu préalablement l'autorisation de la caisse.
Faire affaire avec la Caisse	L'organisme s'engage à favoriser le développement de ses propres affaires avec la caisse. Il s'engage de plus à encourager ses membres à faire affaire avec la caisse ou, plus généralement, avec des entités faisant partie du Mouvement Desjardins.
Engagement et rapport à la Caisse	Les personnes ou organismes qui reçoivent des montants doivent démontrer qu'elles s'engagent à utiliser toutes les ressources qui sont mises à leur disposition. Toute aide est conditionnelle à l'engagement et à l'investissement des personnes ou organismes qui s'adressent à la caisse.
Visibilité	Les commandites et les contributions octroyées à partir du Fonds d'aide au développement du milieu doivent inclure un plan de visibilité détaillé permettant de promouvoir l'engagement de la caisse dans son milieu. La caisse peut également demander que des administrateurs ou des employés soient présents lors de l'événement ou annonce du projet. Les partenaires bénéficiant d'une implication financière de la caisse sur plusieurs années doivent être en mesure de présenter un compte rendu annuel, afin de s'assurer que la caisse continue de bénéficier d'un niveau de visibilité adéquat et que tous les termes de l'entente sont respectés. L'organisme doit aussi s'assurer de pouvoir fournir des photos libres de droit représentant l'événement, le projet ou les participants, afin d'en rendre compte dans le rapport annuel de la caisse et toutes autres plateformes.

Dépôts de projets et délais

Pour déposer une demande, veuillez **compléter le formulaire** situé sur le micro site de la Caisse dans la section [Engagement dans le milieu](#).

Aucune demande incomplète ne sera analysée; elle sera retournée au demandeur pour correction. Elle devra être déposée à nouveau et sera traitée uniquement lorsque tous les documents requis auront été reçus.

Il y a **5 dates de dépôts** et la caisse dispose de **30 jours pour analyser les dossiers**. Après analyse et recommandation du comité coopération, le conseil d'administration entérine les recommandations de ce dernier. Par la suite, les demandeurs seront informés de l'aide accordée par la Caisse.